


APAM
ASSURANCE AGRI-VITI
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.apam-agri.fr

APAM lance un nouveau modèle d'assurance pour protéger les viticulteurs et leurs récoltes exposées à des risques climatiques toujours plus nombreux.

L'année 2021 démontre que les catastrophes naturelles, la transition climatique et l'évolution réglementaire européenne rendent les vignobles Français de plus en plus vulnérables. La fréquence et la gravité des sinistres sont nombreux et extrêmes : gel, grêle, sécheresse, maladies. Les viticulteurs font actuellement le bilan des vendanges, constatent d'ailleurs avec dépit, les pertes records qu'ils vont enregistrer cette année. Le service statistique du ministère de l'agriculture, Agreste, indique une chute de 30% de la production française de vin par rapport à 2020 en raison du gel printanier et d'une période estivale pluvieuse. Le millésime 2021 enregistre la production la plus faible depuis 1977.

Pour contrer ces effets et faire perdurer la viticulture française, APAM a travaillé depuis plusieurs années en lien avec des professionnels de la vigne pour créer un tout nouveau modèle d'assurance récoltes qui correspond aux besoins des exploitants : **l'assurance paramétrique** ! Ce type de contrat étant précurseur sur le marché assurantiel il s'ouvre également à l'ensemble du monde agricole au-delà de la viticulture. APAM propose des solutions adaptées pour protéger les agriculteurs des intempéries et pallier au manque des dispositifs disponibles aujourd'hui. Nos systèmes peuvent donc compléter ou substituer l'assurance traditionnelle.

L'assurance paramétrique : une nouvelle approche basée sur l'analyse d'indicateurs chiffrés et fiables.

L'assurance paramétrique est un modèle novateur dans l'appréciation du risque puisqu'elle se base sur des indicateurs météorologiques précis mesurés directement sur l'exploitation à assurer.

Son principe est simple :

- L'assurance protège un événement climatique prédéfini et précis tel que gel, tempête, inondation, grêle, sécheresse, carence d'apport, assurance rendement...
- La probabilité que cet événement se produise est étudiée grâce à des informations météorologiques locales, correspondant au type de risque couvert. Un tarif est associé à ce risque.
- Le viticulteur détient alors tous les éléments pour construire sa propre assurance sur mesure, et définit lui-même la valeur du capital qu'il souhaite protéger et son niveau de franchise.
- Si l'événement se produit et cause des dommages, le viticulteur sera indemnisé à hauteur de la valeur définie au préalable.

Un exemple d'assurance paramétrique dédiée au gel :

Les données étudiées se basent sur l'historique officiel des températures enregistrées sur la propriété.

Le seuil permettant le déclenchement de l'indemnisation est celui de la température définie au préalable comme dangereuse en fonction de la connaissance de l'exploitant, sur son vignoble, de la situation géographique du vignoble et de son historique officiel des températures : 0°C, -1°C ou moins.

Le montant de l'indemnité est défini par le viticulteur en fonction de ses besoins en cas d'intempérie.

Des indemnisations plus rapides et plus simples

Le déclenchement de l'indemnisation étant lié à une mesure scientifique des données, l'indemnisation du propriétaire ne nécessite plus la venue d'un expert.

Pour l'assuré, c'est la garantie d'une indemnisation plus rapide et plus fiable. Il n'existe plus de clauses complexes et bloquantes sur les contrats. Le montant de l'indemnité est connu à l'avance et permet ainsi à l'exploitant de relancer ses activités de manière quasi-instantanée.

Pour l'assureur, les frais de gestion diminuent fortement grâce à l'automatisation et les sources de conflits disparaissent permettant une plus grande sérénité au niveau de la relation clients.

APAM crée et innove dans le secteur viticole

Dans le cadre de son intégration au programme Primeurs de l'incubateur Bernard Magrez Start-Up Win, APAM lance une toute nouvelle **assurance paramétrique dédiée aux récoltes**.

Face aux changements météorologiques constants, cette « assurance mildiou » sera primordiale dans les mois et années à venir.

Cette protection se base sur la mesure de plusieurs indicateurs :

- Des données radar et satellite, recueillies grâce à un maillage très dense du territoire allant jusqu'au relevé de points de mesure « tous les 1 kilomètre ».
- Des indicateurs de pluie - fréquence, intensité et volume – relevés sur la période de sensibilité de la vigne à ces facteurs.

Un service Recherche et Développement

APAM dispose de son propre pôle de Recherche et Développement. Ce pôle étudie quotidiennement tous les paramètres entrant en jeu dans les aléas concernés afin d'améliorer la nature et la précision des contrats proposés.

Ce pôle, maintenant au service des viticulteurs, se veut tout d'abord une entité proche du terrain.

En se spécialisant dans **la protection des métiers agricoles**, APAM souhaite ainsi faire évoluer une branche du secteur très conservatrice et qui, de son côté, s'éloigne peu à peu des problématiques rencontrées sur le terrain par l'ensemble de la filière.

L'assurance paramétrique n'est d'ailleurs pas la seule nouveauté proposée par APAM. On peut également citer au rang des innovations : les contrats complètement sur mesure, sans franchise, sans moyenne olympique, sans expertise et avec un choix de capital libre pour le viticulteur.

APAM réunit également toutes les compétences pour vous accompagner sur l'ensemble des problématiques assurantielles (multirisque, flotte, RC, marchandises transportées...).

A PROPOS DES FONDATEURS :

A l'origine ? Quatre jeunes fondateurs, amoureux du vin et de la terre, et entrepreneurs dans l'âme décident de révolutionner le secteur de l'assurance agricole.

Simon et Antoine se rencontrent en 2000 sur les terrains de rugby et se lient d'amitié. Ils finissent par emprunter deux voies professionnelles différentes en choisissant l'assurance pour le premier et la voie de l'agriculture pour le second.

Ainsi, Simon, après une expérience au sein du Cabinet familial, a créé son propre Cabinet d'assurance, il y a quelques années. Antoine, après avoir réussi son passage à l'école nationale d'agronomie de Bordeaux, a eu plusieurs expériences dans différentes exploitations viticoles.

Johan, associé du Cabinet d'assurance de Simon, rejoint tout naturellement le projet afin de faire bénéficier APAM de son expérience dans le secteur de l'assurance agricole.

Enfin, Victoire nous rejoint en ce début d'année 2022 pour concrétiser notre expansion de l'assurance paramétrique auprès des agriculteurs de la France entière touchant notamment le maraîchage, les arboriculteurs et la grande culture. Issue du monde agricole, elle travaille en audit dans le secteur humanitaire auprès d'ONG internationales pour finalement nous rejoindre en s'installant dans le sud Ouest avec son mari agriculteur dans la région.

Ils sont convaincus de la nécessité de transformer ce secteur pour répondre aux besoins des agriculteurs et viticulteurs.

Le projet est maintenant concrétisé !

L'équipe dispose ainsi d'une totale complémentarité entre expertise agricole et technique assurantielle.

CONTACT PRESSE

Antoine Bourseau
(associé/expert viticole)
Tél : 06 42 21 67 30
Mail : abourseau@apam-agri.fr

Victoire Benard
(associée/expert agricole)
Tél : 06 76 48 77 54
Mail : ymaurice@apam-agri.fr

Site internet : www.apam-agri.fr